



DATE DE PUBLICATION : 19 février 2010

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Claude ÉTIENNE, secrétaire du Conseil général, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du Secrétariat du Conseil général, à l'exception de la nomination des chefs de service et des contrats à durée déterminée.

Fait à Paris, le 17 février 2010

Frédéric PEYRET